

COMPTE RENDU DU CTP DU 26 NOVEMBRE 2013

Nombre de présents pour la direction : 8

Pour les OS :

CGT 2 titulaires /3 et pas de suppléant

CFDT 2 titulaires/2 et un 1 suppléant sur 2

CFTC/SNSPP 2 titulaires /2 et 2 suppléants sur 2

Avenir Secours 1 titulaire sur 1 et aucun suppléant

ATTENTION TOUS LES POINTS DE CTP MIS EN AVIS NE SERONT VALIDES QU'APRES EXAMEN ET VOTE LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS 44 DU 10 DECEMBRE 2013

En préambule de ce CTP, un courrier a été lu au nom de l'intersyndicale (CFDT, CFTC-SNSPP, CGT et Avenir Secours) sur le règlement temps de travail. 5 points y étaient abordés (voir courrier sur le site internet).

Voici les réponses apportées par Mr Bocher :

Point 1 : Disparition des 2 jours du Président - Réponse de Mr Bocher, pour lui cela à toujours été clair que le maintien de 33 jours de congés abrogerait les deux jours du Président. Il va nous faire un courrier pour nous expliquer ces motivations.

Point 2 : Le jour de Pentecôte - Ce jour là les services fonctionnels du SDIS44 seront fermés et chaque agent devra poser obligatoirement un RTT (comme au Conseil Général). C'est mieux que rien.....

Point 3 : Sur le pointage des Cadre A Pats - une réponse nous sera faite prochainement mais au vu des discussion, il semblerait que l'on resterait sur un pointage journalier et non 4 fois par jour comme annoncé lors de réunion de présentation du temps de travail (affaire à suivre..)

Point 4 : Le dépassement des 8 heures de travail - Le flou artistique de la part de la RH sur les modalités d'application. « Je crois qu'à partir du 1er janvier, on va moins rigoler ». La RH est en cours d'écriture d'une instruction permanente sur le sujet (on attend mais on ne croît pas trop à l'évolution positive). On reviendra vers vous sur cette question et sur l'attitude à avoir sur les dépassements d'heures.

Point 5 : Le temps de travail des formateurs - Ce point a été abordé en CTP . Nous en ferons le résumé dans le compte rendu du CTP que vous recevrez prochainement (on part sur une disposition financière).

DOSSIER POUR AVIS

Approbation, à l'unanimité des comptes-rendus des CTP du 17 septembre et 15 octobre -

Taux de promotion des SPP non-officiers au titre de la période transitoire

Le taux proposé est fixé à 100% : **avis favorable de l'ensemble des OS**

Critère d'avancement des SPP non-officiers au titre de la période transitoire

Pour l'avancement des sergents vers le grade d'adjudant, pour les classements plusieurs critères sont arrêtés et nous sommes revenus sur le 6^{ème}: « prise en compte des 3 dernières notes ». Après discussion, celui-ci a été abandonné et remplacé par un « entretien à la commission d'affectation ».

Par contre un autre souci se pose sur la gestion de la liste des promouvables : si un agent refuse le poste, alors on continue dans la liste bien que cela n'est en principe pas possible.

Dans ces conditions l'ensemble des OS se sont abstenues.

Règlement formation

Lecture du règlement de formation sur lequel Françoise Durand de la Section CFDT avait participé au mois de mai dernier.

Pour les OS 4 voix pour (dont 2 de la CFDT) et 3 voix pour abstention.

Création d'un nouvel intitulé d'emploi pour les filières administrative et techniques de catégorie A

Une fois de plus l'administration nous présentait une nouvelle modification dans le référentiel des emplois avec l'évolution du poste de :

« Chef de mission pilotage masse salarial » en « responsable mission budget RH »,

« Chef de mission hygiène et sécurité et condition de travail » en « responsable de mission santé sécurité au travail »,

« Chef de mission action social » en « responsable mission action social ».

Au vu des missions, de l'expertise et de la transversalité des postes l'administration a décidé de valoriser les postes en les ouvrants au grade maximum d'attaché principal pour l'administratif et pour le technique au grade maximum d'ingénieur principal.

Il nous a été proposé aussi l'évolution de l'intitulé du poste de « référent qualité » en « responsable mission qualité ».

D'autres postes devront aussi évoluer dans les mois qui viennent après un audit qui va être fait au GIT.

L'ensemble des OS s'est abstenu sur l'avis à donner.

Pour la CFDT, l'abstention n'est pas pour aller contre les agents concernés car nous nous réjouissons de l'avancée sociale d'augmenter les grades dans le référentiel. Nous nous sommes abstenus comme dans le dossier suivant car notre volonté est de mettre à plat le référentiel des grades pour les Pats comme il a été fait avec les SPP lors de mise en place de la filière avec concertation des OS avant passage au CTP. Nous ne voulons plus de modifications sans concertation et sans un véritable travail de fond sur le référentiel.

Ces modifications seront appliquées car l'administration a voté Pour.

Modification des documents de références de la GPEAC

- Modifications des référentiels des postes pour :

Le poste de chef de service éducation protocole en poste de chef de mission citoyenneté qui sera coté au grade capitaine

Deux poste de la RH seront rattachés directement au chef de pôle expertise RH. Les postes de chargé de gestion relations sociales et instances paritaire.

Création d'un troisième poste de chargé gestion technique préparateur en pharmacie qui sera ouvert au grade mini de technicien et maxi au grade de technicien principal 1^{er} classe (ce poste était demandé depuis plusieurs mois par la CFDT).

Un poste est transféré du service finance au service hébergement et restauration .

Poste au groupement opération qui sera renommé chef de cellule défense extérieur contre l'incendie.

Deux postes à la prévention qui seront renommés « préventionniste ».

A la Logistique, le poste d'adjoint au chef de groupement est supprimé et transféré à l'un des chefs de service du groupement. Il est proposé dans le même temps la création d'un poste « de chef de mission matériel courant et habillement » fixé au grade de capitaine. Ceci engendre d'autres modifications dans l'intitulé de certains postes dans ce service.

Comme la question précédente et comme nous ne voulons pas bloquer l'évolution et la création de postes nous nous sommes abstenus.

Pour les OS : 6 abstentions et un vote contre d'un des membres du syndicat SNSPP.

Modification des quotas SPP au SDIS44

Rien à dire sur ce dossier qui ne fait que coller au texte et à la réalité.

Pour les OS 7 voix Pour

Modification des tableau des effectifs

Tableau reprenant les suppressions et création de poste budgétaire collant à la réalité.

Pour les OS 7 voix Pour

Refonte régime indemnitaire des personnels des filières administrative, technique, médico-sociale et sapeurs-pompiers

La question portait uniquement sur le régime indemnitaire des emplois d'adjoint au chef de groupement fonctionnel et territorial ; celui-ci sera porté de 24% à 28%. Certaines OS sont monté au créneau pour dénoncer le fait que si on le faisait pour des commandants on pouvait le faire pour d'autres postes.

Donc pour les OS :

1 voix contre pour le SNSPP

2 abstentions pour la CFDT

4 Pour la CGT, 1 membre du SNSPP et Avenir secours

Transfert personnel GSE de Gesvrine vers l'école départementale à Caserne Rivière

Des personnels du GSE se trouvent sur deux lieux. Il a été proposé aux personnels se trouvant à Gesvrine de se regrouper au sein de la caserne de Rivière. Il a été proposé un accompagnement pour deux agents de catégorie C concerné par le regroupement.

Nous avons voté pour le principe de regroupement et l'accompagnement 2 des agents.

Indemnisation des formateurs occasionnels

Dossier présenté sur table pour répondre à la nouvelle norme temps de travail pour les SPP. Plus de possibilité de paiement des IHTS.

La Direction propose de payer les heures de formation en dehors du temps de garde par une rémunération pour activité complémentaire de formation comme le décret 2010-235.

Il y avait une grande attente de la part des formateurs occasionnels et pour ne pas bloquer les activités de formation nous avons voté « Pour », mais nous nous renseignons sur la faisabilité de l'application de ce décret pour le SDIS44. Le forfait de 14,21 € brut de l'heure sera le même selon les grades. Ces indemnités seront plafonnées à 300 heures par an .

Pour les OS :

2 abstentions pour la CGT

5 Pour

Dossier pour information :

Bilan social 2012

Effectifs selon SDRAC et mixité

Comparatif entre l'organisation du travail des personnels d'entretien du SDIS44 et des sociétés privées de ménages travaillant pour le SDIS

QUESTIONS DES OS

CGT :

Traitement des personnels de la catégorie C en difficultés opérationnelles. Quel dispositif et quel poste ?

La direction va mettre le dossier en chantier sur 2014

CFTC/SNSPP : Pas de question

CFDT :

Retour sur le jour de Pentecôte et difficulté de l'organisation des services ce jour là ?

Voir début du compte rendu sur le courrier de l'intersyndicale.

Toutes les OS ont été d'accord sur la fermeture fonctionnelle du SDIS44 et de l'obligation de poser un RTT.

Avancé du dossier complémentaire santé ?

Un bonne partie des PATs ont répondu au questionnaire proposé par l'administration ce qui n'est pas le cas pour les SPP et SPV. Le dossier est en cours et il y a une volonté de la Direction de le poursuivre. La CFDT invite les agents à participer ce sondage.

Demande de faire un point sur l'organisation de la RH et des préconisations faites par le cabinet BIZOLON ?

Un point nous sera fait à la demande de Mr Bocher lors du prochain CTP.

Avenir Secours : Pas de question

Fin de séance à 18h.

